

Communiqué du 10 JUIN 2021

**ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES
DES 20 ET 27 JUIN 2021**

Nous vous rappelons que les élections départementales et régionales ayant lieu les mêmes jours, **les dimanches 20 et 27 juin**, il y aura **deux bureaux de vote avec cheminements distincts**.

Afin de respecter la distanciation nécessaire aux gestes barrières, nous vous informons que les bureaux de vote seront installés à la **salle des fêtes Maurice Bouchot** et non à la mairie.

Le port du masque sera obligatoire, mais en cas d'oubli des masques seront mis à votre disposition à l'entrée de la salle.

Une désinfection fréquente du matériel de vote sera assurée tout au long de chaque scrutin (tables, isolements, poignées, etc.).

DEROULEMENT DES SCRUTINS :

Les scrutins sont ouverts **de 8h à 18h**.

Il est fortement **recommandé d'apporter son stylo pour procéder à l'émargement de la liste électorale**.

PROCURATIONS :

Vous avez 3 possibilités pour faire une demande de procuration :

Soit :

a) en remplissant le **formulaire Cerfa n°12668*01** (formulaire cartonné habituel)

OU

b) en remplissant le **formulaire Cerfa n° 14952*02** accessible sur le site « **service-public.fr** » au lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>

OU

c) en remplissant le document via la nouvelle télé-procédure « **Maprocuration** » au lieu suivant : **www.maprocuration.gouv.fr**

Ces procédures ne dispensent pas pour autant les demandeurs de se rendre devant l'une des autorités habilitées pour faire valider leur procuration (Gendarmerie, Commissariat de Police, magistrats).

Nous remercions d'ores et déjà les personnes qui se sont portés volontaires pour être assesseurs. Si vous souhaitez rendre ce service, il reste encore des créneaux à renforcer. Merci de prendre contact en mairie.

Le Maire, E. PAYEUR

Communiqué du 10 JUIN 2021

**ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES
DES 20 ET 27 JUIN 2021**

Nous vous rappelons que les élections départementales et régionales ayant lieu les mêmes jours, **les dimanches 20 et 27 juin**, il y aura **deux bureaux de vote avec cheminements distincts**.

Afin de respecter la distanciation nécessaire aux gestes barrières, nous vous informons que les bureaux de vote seront installés à la **salle des fêtes Maurice Bouchot** et non à la mairie.

Le port du masque sera obligatoire, mais en cas d'oubli des masques seront mis à votre disposition à l'entrée de la salle.

Une désinfection fréquente du matériel de vote sera assurée tout au long de chaque scrutin (tables, isolements, poignées, etc.).

DEROULEMENT DES SCRUTINS :

Les scrutins sont ouverts **de 8h à 18h**.

Il est fortement **recommandé d'apporter son stylo pour procéder à l'émargement de la liste électorale**.

PROCURATIONS :

Vous avez 3 possibilités pour faire une demande de procuration :

Soit :

a) en remplissant le **formulaire Cerfa n°12668*01** (formulaire cartonné habituel)

OU

b) en remplissant le **formulaire Cerfa n° 14952*02** accessible sur le site « **service-public.fr** » au lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>

OU

c) en remplissant le document via la nouvelle télé-procédure « **Maprocuration** » au lieu suivant : **www.maprocuration.gouv.fr**

Ces procédures ne dispensent pas pour autant les demandeurs de se rendre devant l'une des autorités habilitées pour faire valider leur procuration (Gendarmerie, Commissariat de Police, magistrats).

Nous remercions d'ores et déjà les personnes qui se sont portés volontaires pour être assesseurs. Si vous souhaitez rendre ce service, il reste encore des créneaux à renforcer. Merci de prendre contact en mairie.

Le Maire, E. PAYEUR

